LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Bouches-du-Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille, le 20 Septembre 2018

Mesdames et Messieurs,

Les Présidents des Comités Départementaux, Les Présidents des Associations, Les Membres de la Commission Technique. Les Membres de la Commission d'Arbitrage.

G.S: 18/19 - HC/LS - N°002/006

Objet: Note G.5 Hiver saison 2018/2019.



GESTION SPORTIVE SAISON 2018/2019

ORGANISATION DU TIR SPORTIF 10 mètres

Additif à la G.S - F.F. Tir - Vie Nationale 2019

RAPPEL POUR LA SAISON 2018/2019

1) v new PISTOLET ET CARABINE 10.M new v

Mise en place des Quotas pour l'accès au Championnat Régional et des épreuves Mixtes par équipes

2) Changement de série :

Afin d'éviter tout mal attendu, les changements de série se feront uniquement <u>par le</u>

<u>Président ou le Responsable G.S du club</u>. Ces changements devront se faire

Par Fax ou Par Mail.

3) Condition de participation aux compétitions Gestion Sportive (G.S) :

Suite à la directive fédérale ; seuls peuvent participer aux compétions de la G.S les tireurs en possession de leur licence <u>2018/2019</u>, enregistrée par le service licence de la FF.Tir au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat (Exemple Championnat Départemental).

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

Avec les attestations de Licence, il sera impossible de participer aux championnats Départementaux et Régionaux « LICENCE DEFINITIVE OBLIGATOIRE »

4) Suite à l'évolution du règlement spécifique carabine (comptage des points au 1/10ème):

Les championnats Départementaux ne seront pas comptés au 1/10^{ème}

5) UN CODE VESTIMENTAIRE EST OBLIGATOIRE:

- -Interdiction des jeans de couleur Bleue (ou denim) sur les compétitions ISSF
- -Interdiction des tenues style « camouflage » et « combat » ou « police » dans le règlement de gestion sportive.

Listes des catégories d'âges pour la saison 2018/2019

POUSSINS	< 11ans	PF-PG	nés entre le 01/01/09 et le 31/12/2019
BENJAMINS	11 et 12 ans	BF-BG	nés entre le 01/01/07 et le 31/12/2008
MINIMES	13 et 14 ans	MF-MG	nés entre le 01/01/05 et le 31/12/06
CADETS	15 à 17 ans	CF-CG	nés entre le 01/01/02 et le 31/12/04
JUNIORS	18 à 20 ans	JF-JG	nés entre le 01/01/99 et le 31/12/01
D1 - S1	21 à 44 ans	D1-S1	nés entre le 01/01/74 et le 31/12/98
D2 – S2	45 à 59 ans	D2-S2	nés entre le 01/01/59 et le 31/12/73
D3 - S3	> 59 ans	D3-S3	nés avant le 01/01/59
VÉTÉRANS IR900	> 54 ans	VA	nés avant le 01/01/64
VÉTÉRANS PLATEAUX	> 64ans	VP	nés avant le 01/01/54

G.S 10 MÈTRES 2018/2019 RAPPEL DES CHANGEMENTS IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE CETTE SAISON.

1) MODALITÉS DE QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL 10.M:

Mise en place des quotas pour la qualification au Championnat Régional 10.M

QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS DES DEPARTEMENTS (13,84,04 et 05) dans leurs catégories et disciplines tirées lors du Championnat Départemental

QUOTAS DÉFINIS VOIR LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES

Les listes des qualifiés par discipline et catégorie seront mises en ligne à partir du MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 sur le site internet de la Ligue et diffusées par mail aux responsables des clubs.

Les inscriptions pour le championnat régional se feront toujours avec le bulletin d'engagement

2) ÉPREUVES MIXTES PAR ÉQUIPES Pistolet et Carabine 10 m :

Mise en place des épreuves mixtes par équipe. Les principes de qualification seront les suivants :

2 catégories : jeune (cadets et juniors) et Seniors et Dames (S1 et D1)

Pas de sur- classement autorisé.

L'équipe doit être composée obligatoirement d'une fille et d'un garçon.

2 équipes par club et par catégorie maximum. Les équipes doivent être inscrites avant le championnat régional, prise en compte des 40 1^{er} coups de match du championnat régional individuel, mise en place d'un quota de qualification de 42 équipes par catégorie, équipes modifiables entre le régional et le championnat de France.

Une seule série de qualification par catégorie sur le championnat de France, pas de limitation du nombre de tireurs de Haut-Niveau

3) <u>Modification du nombre de coups de matchs :</u>

Hors pour la catégorie Dames 3 qui reste sur un programme de tir en 40 coups, toutes les autres catégories passent sur un format de match en 60 coups.

4) MODALITÉS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :

<u>ATTENTION</u>: PRINCIPES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

2 Échelons OBLIGATOIRES

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL : Servant uniquement de qualificatif pour le Championnat Régional.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL : Qualificatif au Championnat de France par CLASSEMENT NATIONAL des tireurs (QUOTAS).

<u>IMPORTANT:</u> Disparition des fiches d'engagement pour les Championnats de France. Confirmation de Qualification au Championnat de France par ITAC.

5) <u>MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX :</u>

RECONDUCTION DES RÊGLES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE :

« Le sur-classement d'un membre de l'équipe n'est plus autorisé. »

« L'équipe doit être composée de <u>trois tireurs de même catégorie</u> qualifiés individuellement dans l'épreuve. »

6) MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE :

RÊGLES POUR LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES AU CHAMPIONNAT DE France :

www.fftir.org (Évolution G.S 2018/2019)

Pour toutes informations complémentaires concernant ces évolutions précises et la G.S en général, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au 04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16
 (de 10h à 17h sans interruption du lundi au vendredi)
- Par Mail sur secprovence@aliceadsl.fr

G.S 10 MÈTRES 2018/2019 PISTOLET – CARABINE – ARBALÈTE – CIBLE MOBILE

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la G.S PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE (MATCH et FIELD) et CIBLE MOBILE sont définis dans la G.S F.F.TIR - Vie Nationale 2018 et ses annexes.

<u>I - GÉNÉRALITÉS.</u>

RAPPEL

Les tireurs devront être en possession, dès les CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX, de leur licence 2018/2019 portant validation :

- du médecin, attestant de leur aptitude au tir sportif,
- du Président du Club, certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandé.

I.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION :

a) CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE :

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, seul le modèle de bulletin d'engagement ci-joint en annexe pourra être pris en compte.

Adresse d'expédition des engagements :

Ligue de Tir de Provence Stand de Tir des Trois-Lucs 39 Boulevard Alfred Blachère 13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88 Mail: secprovence@aliceadsl.fr

<u>Important</u>: Il est indispensable d'envoyer, dans un premier temps par Fax ou Mail, les bulletins d'engagements et d'expédier ensuite les originaux et le règlement par courrier. Dans tous les cas le chèque correspondant aux montants des inscriptions devra impérativement parvenir au siège de la ligue avant la date limite de réception des engagements.

Cette procédure va permettre d'éviter tous les problèmes liés aux retards de courriers qui pourraient aboutir sur des difficultés d'inscription des retardataires.

b) LE CHAMPIONNAT DES CLUBS DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE ADULTES et ECOLES DE TIR

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, seul le modèle de bulletin d'engagement ci-joint en annexe pourra être pris en compte. Adresse d'expédition des engagements : (Voir coordonnées ci-dessus)

c) CHAMPIONNATS DE FRANCE:

Voir modalités de qualification paragraphe 4 page 3.

I.2 ARBITRAGE:

Lors des Championnats Départementaux 13 et du Championnat Régional, les impacts seront évalués par des machines électroniques.

Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.

Les postes de tir seront attribués par un tirage au sort effectué sur place au moment du contrôle des armes par les tireurs eux-mêmes.

I.3 CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Voir modalités de qualification paragraphes 5 et 6 page 4.

II - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

<u>Nota</u>: Si un tireur est dans l'impossibilité de participer au Championnat de son département, il aura la possibilité d'effectuer (hors classement) son échelon G.S à une date différente dans un autre Département de la Région. Les conditions d'inscriptions devront passer obligatoirement par le Responsable G.S du Département d'origine.

Cette possibilité dépendra bien évidemment des places disponibles que pourront offrir les Départements d'accueil.

II.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

Date: 03/04 NOVEMBRE 18 – 10/11 NOVEMBRE 2018

Lieu: STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
 39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
 13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88

Date limite de réception des engagements :

MARDI 16 OCTOBRE 2018

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs.

o Droits d'inscription Saison 2018/2019 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13):

Les chèques devront êtres libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront êtres joints aux bulletins d'engagements.

Seniors et Dames : 11 Euros par discipline.
Cadets et Juniors : 9,50 Euros par discipline.
Équipes : 20 Euros toutes catégories.

II.2 <u>DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:</u>

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

III - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE.

Tableau des Quotas de qualification au Championnat Régional

CARABINE 10 Mètres

PISTOLET 10 Mètres

Nombre de Coups	QUOTA
60	5
60	10
60	5
60	5
60	10
60	5
40	5
60	5
60	10
60	10
	Coups 60 60 60 60 60 40 60 60

catégorie	Nombre de Coups	QUOTA
Cadets Filles	60	11
Cadets Garçons	60	15
Juniors Filles	60	10
Juniors Garçons	60	15
Dames 1	60	20
Dames 2	60	22
Dames 3	40	10
Seniors 1	60	30
Seniors 2	60	25
Seniors 3	60	15

Pistolet Vitesse 5 Cibles 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	QUOTA
Cadets Filles	40	7
Cadets Garçons	40	13
Juniors Filles	40	6
Juniors Garçons	40	8
Dames 1	40	7
Dames 2	40	13
Dames 3	-	-
Seniors 1	40	20
Seniors 2	40	14
Seniors 3	40	10

Pistolet Standard 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	QUOTA
Cadets Filles	-	-
Cadets Garçons	40	18
Juniors Filles	40	9
Juniors Garçons	40	8
Dames 1	40	8
Dames 2	40	18
Dames 3	-	-
Seniors 1	40	21
Seniors 2	40	17
Seniors 3	40	12

CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE

La date limite d'envoi des résultats à la FFTir / OCC par la Ligue de Provence est fixée au 10 Décembre 2018

o Date: 01/02 DECEMBRE 2018 et 08/09 DECEMBRE 2018

Lieu: STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
 39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
 13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88

Date limite de réception des engagements :

MERCREDI 14 NOVEMBRE 2017

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs.

o Droits d'inscription Saison 2018/2019 (CHAMPIONNAT RÉGIONAL) :

Les chèques devront êtres libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront êtres joints aux bulletins d'engagements.

Seniors et Dames : 12,50 Euros par discipline.
Cadets et Juniors : 11 Euros par discipline.

Équipes : 24,50 Euros toutes catégories.

IV - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 13 DES CLUBS ADULTES et ECOLES DE TIR

Toutes les modalités et le règlement de ce Championnat sont publiés dans le Tir Info.

IV.1 <u>DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :</u>

o Date: DIMANCHE 20 JANVIER 2019

STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS 39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch) 13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88

Date limite de réception des engagements :

MERCREDI 09 JANVIER 2019

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs.

O Droits d'inscription Saison 2018/2019 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 des CLUBS ADULTES et ECOLES DE TIR) :

Les chèques devront êtres libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront êtres joints aux bulletins d'engagements.

Adultes : 50 Euros par équipe

Écoles de Tir : 30 Euros par équipe

IV.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

V CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE. DES CLUBS ADULTES et ECOLES DE TIR

o <u>Date</u>: DIMANCHE 24 FEVRIER 2019

Lieu: STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
 39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)

13012 MARSEILLE

Tel: 04.91.93.58.88

Date limite de réception des engagements :

MERCREDI 23 JANVIER 2019

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs.

Droits d'inscription Saison 2018/2019 (CHAMPIONNAT RÉGIONAL) :

Les chèques devront êtres libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront êtres joints aux bulletins d'engagements.

Adultes : 50 Euros par équipe

Écoles de Tir : 30 Euros par équipe

<u>VI - CHAMPIONNATS DE FRANCE 10M ET DES CLUBS</u> (ADULTES ET ECOLES DE TIR)

IV.1 - DATES ET LIEU: CDF 10m: 28 JANVIER 2019 au 02 FEVRIER 2019 à LORIENT

CDF des Clubs: 23/24 MARS 2019 à CARCASSONNE

IV.2 - <u>INSCRIPTIONS</u>: Disparitions des inscriptions (Voir §1 page 1).

IV.3 - POINTS D'ACCÈS: Voir Tableau des QUOTAS sur le site www.fftir.org

V - ANNEXES.

MODÈLES DES BULLETINS D'ENGAGEMENTS

- 1) Championnat Départemental 13 et Régionaux en Individuel et par Équipe.
- 2) Championnat Départemental 13 et Régionaux des Clubs Adultes et Ecoles de Tir